



Mouvement intra
Actions Collège 2016
TZR stagiaires CIO PACD
Congrès du SNES
CHSCT Langues vivantes
Élections ^{Nouvelle} CA académique

Éditorial

C'est dans un contexte difficile que s'est déroulé le congrès de Grenoble. Riche de débats et d'action, il a renforcé notre détermination, venant en point d'orgue d'un mois de mars de colère.

Colère des jeunes, qui refusent la précarité pour tout horizon, colère des fonctionnaires, qui, après six années de gel du point d'indice, sont méprisés par ce tout petit pour cent indécent de dégel, qui d'ailleurs, pour petit qu'il soit, n'en a pas moins dû être arraché de haute lutte, colère enfin, de l'ensemble des salariés pas convaincus du tout, malgré les explications répétées, que la casse du code du travail soit l'universelle panacée, et à quoi s'ajoute aujourd'hui le chantage orchestré par le Medef et consorts sur les négociations chômage.

Colère dans notre secteur, où voilà un an que nous menons la bataille contre cette réforme « collège 2016 » qui sape le sens-même de nos métiers et dénature les savoirs.

Drôle de priorité que celle promise à la jeunesse, qui commence par détruire le sens de l'École, pour mieux la cantonner à un avenir sans perspective d'accomplissement.

Le tout, dans un contexte d'État d'urgence, qui vient encore d'être prorogé, et se révèle de plus en plus pour ce qu'il est : un écran de fumée pour ne pas répondre aux besoins de justice sociale et de solidarités, criants, et une situation faite aux migrants, qui est non seulement une honte pour notre pays, mais pour l'Europe tout entière qui fait ainsi le choix dangereux du repli en cédant aux peurs de l'Autre.

Debout, la nuit, le jour, toujours...

Debout, un vocable qui marque la volonté de changer de posture, de retrouver le sens du combat, l'envie de demain !

Alors, qu'en est-il pour avril ? Le Snes appelle à renforcer et amplifier les mobilisations encore disparates qui se construisent. Il est bien difficile de savoir si les « Nuits Debout » sont le prélude d'un mouvement de vaste ampleur, ou le fait d'une modalité éphémère, mais elles sont de toute manière le signe de quelque chose qui se transforme, et qui pourrait bien être la possibilité d'existence d'une alternative de gauche.

Aussi, dans cette période et malgré les délais très courts, **le Snes, dans la FSU, est pleinement partie prenante de la journée de grève et de manifestation du jeudi 28 avril.** Nous devons mobiliser encore et encore, dans la suite du 31 mars. Il est temps que chacun se pose la question de son implication dans ce mouvement contre la loi travail, dont il serait illusoire et dangereux d'imaginer qu'elle ne serait pas aussitôt déclinée dans nos métiers où la précarité cause déjà de lourds méfaits. Nous devons gagner sur la question de la revalorisation de nos salaires, pensions, et conditions de travail.

Il nous faut pousser encore pour **obtenir l'abrogation de cette loi collège 2016 qui voudrait casser le second degré.** Nous l'avons déclaré solennellement dans notre adresse de fin de congrès au Président de la République, « il est encore temps de nous entendre » !

Et ensemble, nombreux, c'est possible !

Corinne BAFFERT

Collège 2016 : on poursuit l'action !

Exprimés sous des formes diverses (grèves, manifestations, pétitions, refus des formations/formatage, résistance pédagogique dans le cadre de la préparation de la rentrée), la détermination et l'engagement de la profession ont d'ores et déjà permis de mettre en évidence les effets nocifs de la réforme du collège et d'enrayer sa mise en œuvre à la rentrée prochaine.

Face au mépris de la ministre et à son absence obstinée de réponse, le SNES-FSU reste déterminé à obtenir le retrait de la réforme collège 2016, le renoncement immédiat à sa mise en œuvre à la rentrée prochaine, et la relance de discussions sur d'autres bases. C'est pourquoi son Congrès national a décidé d'un nouveau temps fort national en mai.

Le SNES-FSU continue à construire avec les personnels les modalités d'action qui permettront d'aboutir.

Pour cela, il organise une vaste consultation de ses syndiqué-e-s portant sur les modalités sur lesquelles elles et ils sont prêt-e-s à s'engager pour obtenir le retrait de la réforme.

Cette consultation est aussi l'occasion, dans le cadre des heures d'informations syndicales ou des assemblées générales, de débattre collectivement et de renforcer la mobilisation.

Vous pouvez répondre dès maintenant et jusqu'au 3 mai à cette consultation en ligne :

<https://www.snes.edu/private/Sondages/index.php/344881?lang=fr>

Le SNES continue de déposer des préavis nationaux de grève chaque jour pour couvrir les actions décidées dans les établissements.

Formations... trois coups de bâtons

Nous en arrivons à la J4, après la troisième journée de formation disciplinaire consacrée aux nouveaux programmes où les IPR et formateurs ont essayé, pour certains, de vendre l'AP et les EPI quand d'autres n'en ont même pas parlé !

Un sentiment de perte de temps a traversé des formations lors de présentations de séquences d'enseignement irréalisables et inabouties avec, comme conclusion, la mise en ligne sur le site de l'académie...

Certains ont agité la carotte en gardant la présentation des épreuves du futur DNB pour la fin de journée.

Mais le bâton continue de frapper lors de ces formations.

La Rectrice avait averti par un courrier des sanctions possibles contre les manifestations de la majorité des collègues lors des premières journées de formation en demandant le signalement de ces collègues et en les menaçant d'un courrier d'opprobre qui serait joint à leur dossier administratif.

Certains chefs se sont laissés aller aux comportements les plus autoritaires avec des retraits effectifs d'une journée de salaire quand des collègues refusaient de participer aux formations formatages et préféraient faire cours à leurs élèves. Nous avons même eu droit à des sanctions contre des collègues partant à la retraite et qui n'appliqueront jamais cette réforme, quand dans d'autres établissements ces collègues n'auraient, par simple bon sens, pas été convoqués.

Le SNES-FSU a pris ses responsabilités, quand d'autres organisations syndicales continuent d'agiter les bras sans rien faire de concret. Dès que nous avons eu connaissance de menaces de retrait sur salaire, nous sommes intervenus auprès de notre Rectrice pour dénoncer ces situations et les collègues du SNES-FSU dans les établissements ont organisé la riposte collective contre des décisions qui ne se fondent que sur l'arbitraire de chefs d'établissement, invoquant une sentence qui rappelle d'autres temps : *un fonctionnaire doit fonctionner !*

Les prochaines journées de formation consacrées à la mise en place des EPI et de l'AP et à l'organisation du cycle 3 avec les professeurs des écoles autour des niveaux CM1, CM2 et Sixième ne voient pas plus l'adhésion des collègues.

Erreur stratégique de formateurs qui auraient pu attendre les derniers jours de l'année en juillet, quand nous préparons concrètement l'année suivante ? Les formations en mai et juin, la plupart du temps en plus de nos cours, en soirée ou le mercredi après-midi, ne sont bien que des formatages où la menace du bâton est brandie.

Le SNES-FSU appelle les collègues à ne pas céder à une politique qui joue la montre et défendra tous les collègues, qui manifesteront leur opposition aux formations formatages et à la réforme Collège 2016, contre les éventuelles sanctions, financières ou symboliques lors des CAPA d'appel de notes administratives.

Des dégradations pour notre travail

Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) académique spécial s'est tenu le 4 avril 2016 suite à la saisine du CTA et des questions soulevées par la mise en œuvre de la réforme du collège : suppression massive d'anciennes classes bilangues et création de bilangues de continuité avec des interventions des PLC dans les écoles, mesures de carte scolaire inédites en allemand et italien, ainsi que mise en place de parcours coordonnés en langues entre les écoles et les collèges. La réforme du collège et des classes bilangues n'étant pas encore en place, le CHSCT a toute sa légitimité à être consulté en amont des changements induits, afin de déterminer l'impact prévisible sur la santé et les conditions de travail des personnels concernés.

Avec cette réforme, des enseignants se retrouveraient avec des blocs d'enseignement de 2,5h. Étant donné la nécessaire répartition des heures d'enseignement en séances d'une heure (et pas 2, ou 2,5) et le maximum de service de 18h indivisibles par 2,5, **le nombre de déplacements entre les établissements augmenterait en conséquence et les obligations de service seraient dépassées presque systématiquement.**

Les représentants du personnel ont adopté un premier avis sur les compléments de service qui impactent de manière forte la santé des personnels : travail éclaté sur plusieurs établissements avec l'adaptation nécessaire aux règles, au fonctionnement de chacun, d'autant plus quand il s'agit de différents types d'établissements (lycée, collège, lycée professionnel). Le CHSCT académique demande à ce que les compléments de 2,5h ou 3h soient supprimés et que les heures ainsi dégagées puissent permettre à ces personnels de bénéficier de leur heure de décharge et de fonctionner avec des effectifs réduits en langue vivante.

Sur les classes bilangues et les interventions dans le premier degré, les représentants du personnel, sauf une organisation syndicale ayant voté contre, ont adopté un second avis demandant que l'académie de Grenoble n'ait pas recours à ce principe d'intervention dans le premier degré.

Parmi les enseignants de langues en complément de services, plusieurs l'effectuent au sein de la SEGPA de leur établissement. Un avis a été adopté demandant le respect du volontariat des personnels, une formation spécifique et un temps de suivi et de concertation dans leur service.

Au final, la majorité des représentants du personnel (1 abstention), dans une logique de prévention dont la mesure la plus efficace est la suppression des risques, s'est réunie autour de ce dernier avis **préconisant l'annulation des suppressions de postes de langues, des mesures de cartes scolaires induites, ainsi que les compléments de services imposés et le rétablissement de l'enseignement en classe bilangues** comme cela a été acté dans l'académie de Paris.

Malheureusement, après avoir entendu les arguments des représentants des personnels, la position de l'employeur a été sans appel : « la réforme s'appliquera », a déclaré la secrétaire générale, qui présidait le CHSCT. Elle a cependant annoncé vouloir être attentive aux situations particulières, et entendre la question des 2,5h. Les représentants du personnel ont posé de nombreuses questions, mais n'ont pas entendu les réponses correspondantes. Ils continueront cependant à faire valoir l'impact sur le travail réel des personnels soumis à des réformes et à des changements d'organisation. Ils appellent les personnels concernés à leur signaler toute dégradation de leur santé et de leurs conditions de travail induite par la mise en œuvre de la réforme du collège. Ils attendent la communication de ces avis à tous les personnels dans le délai réglementaire de 1 mois et une réponse écrite de l'employeur dans les 2 mois.

François Lecoïnte

NB : Lors de ce CHSCT A, le représentant du Sgen-CFDT était absent. Reste à savoir qui a pu s'abstenir sur plusieurs avis. Nous ne pouvons que citer une membre du Se-UNSA qui a expliqué que les collègues de langues, en particulier en allemand, étaient favorables à la réforme du collège 2016, tout en déplorant la suppression massive des bilangues !

ORS : faire respecter ses droits

Le décret 2014 sur nos obligations réglementaires de service a fait couler beaucoup d'encre, certains l'accusant de tous les maux alors que les situations qu'ils dénonçaient préexistaient bien avant ce décret. Reste que notre temps de travail est surtout le résultat d'un rapport de force permanent, comme nous l'avons connu lors de la récente bataille sur la majoration pour effectifs faibles en lycée dans le cas des groupes, majoration à laquelle le décret 2014 a mis fin.

Depuis le début de l'année, nous avons pu voir revenir certaines pratiques de chefs d'établissement imposant des heures non payées. Ce fut le cas pour des stagiaires en lycée qui se retrouvaient avec des pondérations non prises en compte. Suite à nos interventions, le Rectorat a procédé à la diminution du service devant élèves de nos collèges.

Nos mêmes interventions ont permis l'application de la jurisprudence pour le **calcul des services en classes préparatoires** sur les bases les plus favorables. Le Rectorat s'est engagé à respecter les textes et de manière rétroactive dès cette année, conduisant à la diminution d'une heure de l'ORS pour de nombreux collègues. Le SNES-FSU invite les collègues des classes prépas à contacter la section académique pour vérifier leur VS et demander, le cas échéant, réparation.

Les TZR protestent en pique-niquant devant le Rectorat

Cette année scolaire, la situation des remplacements des professeurs s'est encore dégradée, conséquence de la nouvelle diminution du nombre de TZR (Titulaires sur Zones de Remplacements), particulièrement criante en mathématiques, mais qui se généralise progressivement à la majorité des disciplines.

Cette diminution quasi constante depuis plus de 10 ans du nombre des professeurs remplaçants, s'accompagne de conditions de travail de plus en plus difficiles des TZR : affectations loin de leur établissement de rattachement (leur base de départ), affectations sur 2, 3 voire 4 établissements, frais de déplacements mal remboursés (ils financent ainsi de leur poche une partie des remplacements)...

Après la manifestation devant le Rectorat de l'an passé, quelques petites avancées ont été constatées avec des résolutions plus ou moins rapides par l'administration des situations de TZR affectés dans des conditions extrêmement difficiles et une amélioration partielle de la communication entre les TZR et leurs interlocuteurs au Rectorat.

Mais les pratiques inadmissibles en matières d'affectations se poursuivent.

Après la suppression du groupe de travail des affectations des TZR où les représentants syndicaux veillaient au respect de la règle de l'affectation « au plus proche du rattachement », l'administration se laisse encore plus de marge de manoeuvre et sans contrôle avec la remise en cause de cette règle dans sa circulaire sur le remplacement.

Ainsi, en ne cherchant plus à affecter les remplaçants le plus près possible de leur établissement de départ, les TZR se retrouvent dans des situations de plus en plus fatigantes (affectation parfois à plus de 100 km de distance ou plus de 2 ou 3 heures de trajets par jour) qui se cumulent à la pénibilité du changement fréquent d'établissement et d'emplois du temps. Bien des remplaçants sont épuisés et les élèves en pâtissent aussi : comment faire cours correctement quand on est au bout du rouleau ?

Mais ce sont aussi les finances publiques qui souffrent de cette gestion aberrante : les frais, certes insuffisants, sont payés à partir de l'établissement de rattachement, et manifestement, le Rectorat n'a plus le souci d'« optimiser » les dépenses d'argent public.

C'est pourquoi, le 15 mars dernier une cinquantaine de TZR ont pique-niqué devant le Rectorat pour protester et médiatiser leurs difficultés et faire part de leurs revendications.

Le 26 avril, des représentants des TZR seront reçus en audience au Rectorat.

Lors des prochaines commissions au Rectorat, les élus du SNES-FSU continueront de revendiquer le retour du groupe de travail sur les affectations des TZR et de meilleures conditions de travail pour les remplaçants, enseignants indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Cyril Borel

Stagiaires : enfin faire le point !

Les années se suivent à l'ESPE et... se ressemblent. Chaque année voyant une nouvelle cohorte de stagiaires, l'on peut se demander si le Rectorat et l'ESPE ne jouent pas sur cette amnésie partielle des luttes à l'ESPE sur les conditions de formation initiale pour ne rien changer : emplois du temps indigestes, charge de travail insurmontable, cours déplacés au dernier moment...

Du coup, cela est reparti pour un tour ; les stagiaires se sont réunis en AG pour faire le point sur la situation et dénoncent leurs conditions de stage avec, en premier lieu, la question récurrente du mémoire et de l'écrit réflexif pour les stagiaires déjà titulaires d'un Master 2.

L'absence d'une réelle prise en compte des parcours individuels des stagiaires sur ce point illustre la dérive d'une formation où les stagiaires sont infantilisés au lieu d'être considérés comme des enseignants et CPE en formation, réfléchissant sur leurs pratiques. Au contraire, c'est sur leur capacité à répondre aux injonctions, parfois contradictoires, que les stagiaires nous disent être réellement évalués.

Le travail syndical sur la formation initiale des enseignants et CPE n'est cependant pas à recommencer chaque année. Les différentes audiences, le mouvement des stagiaires l'année dernière, la convocation d'un CHSCT académique sur la formation initiale ont permis des avancées sur le volume de formation avec une réduction par rapport à l'année dernière et la localisation des supports de stagiaires. Restent des points noirs comme les frais de déplacement des stagiaires pour venir en formation ou encore les problèmes d'emplois du temps et de charge de travail.

Lors du dernier Comité technique académique, la Secrétaire générale a enfin répondu positivement à la demande de la seule FSU d'un groupe de travail, à l'image de l'observatoire national de la formation initiale pour faire le point.

François Lecoïnte

Fermeture de CIO : ça continue !

En 2011, 5 CIO ont fermés (Thonon, Vizille, Moutiers, Grenoble Grenette, Villefontaine). Aujourd'hui deux CIO supplémentaires vont fermer du fait de l'application aveugle de la carte cible des CIO par le Recteur.

Rappel : qu'est-ce que la carte cible ?

Actuellement, la moitié des CIO est financée par l'État, l'autre moitié par les départements. Dans de nombreuses académies, les conseils départementaux se désengagent du financement des CIO. L'État prétend ne pas pouvoir financer tous les CIO.



Pour préserver *a minima* le réseau des CIO sur le territoire, le ministère a indiqué à chaque recteur un nombre de CIO (appelé carte cible) financé par l'État. Le nombre de CIO fixé par la « carte-cible » pour l'académie de Grenoble est de 15. Ce chiffre n'est pas un objectif à atteindre, mais le nombre de CIO que l'État s'engage à financer en cas de désengagement des départements. Notre académie compte 17 CIO d'État, le Recteur a pris la décision, sans notification de désengagement des deux départements finançant des CIO (Drôme et Ardèche) de fermer deux CIO pour être conforme à cette carte. Le choix porte sur deux antennes : Pont de Chéry (antenne de Bourgoin-Jallieu) et Saint Marcellin (antenne de Voiron).

Suite à l'annonce de la fermeture de ces deux CIO, les directeurs de CIO, les Conseillers d'Orientation-Psychologues et les personnels administratifs ont décidé de lancer une campagne d'information.

Des conférences de presse réunissant des chefs d'établissements, des enseignants, des parents d'élèves, des partenaires du CIO et de nombreux élus se sont tenues. Les élus locaux ont dénoncé une attitude incohérente de l'État. En effet, les villes de Pont de Chéry et de Saint Marcellin vont bénéficier du dispositif « revitalisation des centres bourgs » qui concerne les villes en difficultés, et dans un même temps l'État ferme progressivement les services publics de ces communes fragilisées.

À noter que l'antenne du CIO de Pont de Chéry est hébergée gracieusement par la mairie depuis de nombreuses années, que les frais relatifs aux fluides, téléphone sont pris également en charge par la commune. Pour Saint Marcellin, les charges sont minimales du fait de la participation de la communauté de commune. Par contre les frais de déplacement des Conseillers d'Orientation-Psychologues vont augmenter du fait des distances accrues entre CIO et établissements scolaires. Cette décision est donc inacceptable et incohérente.

Les participants aux conférences de presse ont décidé de se mobiliser :

- des motions seront déposées dans certains établissements,
- les parents d'élèves vont écrire et faire circuler une pétition,
- un vœu s'opposant à la fermeture des CIO sera proposé au vote des conseils municipaux,
- une délégation d'élus (les maires des communes concernées) vont demander une audience à Madame le Recteur.

Les CIO sont un lieu d'accueil, d'écoute et d'aide où des Conseillers d'Orientation Psychologues répondent aux seuls besoins et intérêts de l'élève et de sa famille dans le cadre de leurs missions.

Les CIO accueillent également un public adulte pour des reconversions professionnelles, ainsi que les personnes en situation de handicap, les élèves en difficultés, les élèves nouvellement arrivés en France et des populations fragilisées.

Fermer les CIO revient à abandonner les publics les plus fragilisés, à augmenter les inégalités territoriales.

Le SNES-FSU se bat pour :

- une reprise progressive de tous les CIO,
- un service public d'orientation de l'Éducation nationale, libre d'accès et gratuit pour tous les usagers, sur tout le territoire.

Frédérique Pénavaire, responsable académique COPSYP et DCIO

On vaut mieux que ça !

Le projet de loi Travail a servi de détonateur et a fait éclater la colère et les revendications de ceux qui refusent que l'action politique se réduise à l'adaptation ou un consentement perpétuel au capitalisme mondialisé. On ne sait pas encore sur quoi débouchera ce mouvement mais il fera date et forgera de nouvelles solidarités.

BAISSER ENCORE LE COÛT DU TRAVAIL :

Le projet El Khomri constitue une attaque frontale contre les droits des travailleurs : inversion de la hiérarchie des normes entre le contrat et la loi, facilitation des licenciements, contournement des organisations syndicales, minoration du taux des heures supplémentaires, précarisation des jeunes. Mais c'est encore un nouvel outil entre les mains du patronat pour baisser le coût du travail.

LE MÉPRIS POUR LA JEUNESSE :

Ce projet révèle par ailleurs le peu d'ambition de ce Gouvernement pour la jeunesse. Celle-ci a vite compris qu'elle serait la première victime du train de mesures, alors qu'elle est déjà lourdement impactée par l'austérité. Dans ces conditions, la notion de priorité ne peut que résonner comme un slogan creux, voire une insulte, pour les jeunes travailleurs et étudiants qui sont victimes du chômage, des difficultés à se loger, de l'abus des stages, de la précarité.

LE MÉPRIS POUR LES ÉLÈVES :

En matière d'éducation, le résultat n'est guère plus brillant. L'ambition n'est pas au rendez-vous, ni avec le bricolage du collège 2016, ni avec le maintien des réformes des lycées, ni avec l'indigence des mesures prises pour pallier la crise du recrutement. Ce gouvernement applique sans état d'âme les recettes de l'austérité, en plein accord avec les orientations européennes ou patronales.

CONTINUER POUR FAIRE PLIER :

La mobilisation des jeunes a arraché quelques concessions au gouvernement. Il faut y voir un calcul : lâcher du lest dans l'espoir de démobiliser et de faire éclater l'intersyndicale. Pour l'instant, la manœuvre a échoué. S'il faut en tirer une leçon, c'est bien de continuer tous ensemble pour obtenir le retrait du projet de loi El Khomri. Les adhérents du SNES ont un rôle à jouer dans la l'élargissement de cette unité.

PASSER DU SOUTIEN A LA MOBILISATION ACTIVE :

Sans assurance de remporter la bataille, nous devons y jeter toutes nos forces car nous sommes visés par ce projet, tout fonctionnaires que nous sommes. C'est une autre facette de la politique d'austérité qui gèle nos salaires et pensions, qui cherche à nous caporaliser et à nous faire travailler toujours plus. Fonctionnaires, nous serons les prochaines victimes de cette baisse du coût du travail. Après avoir fragilisé le salariat, les chantres de « l'équité » trouveront insupportable notre statut -pourtant insuffisamment protecteur.

FAIRE SAUTER LE CLIQUET :

Obtenir le retrait du projet El Khomri, c'est se donner un levier pour gagner sur d'autres dossiers, notamment sur la réforme scélérate du collège. Nous n'en avons pas obtenu pour l'instant l'abrogation. Mais nous avons marqué des points : le Ministère en est contraint à une communication qui doit camoufler la réalité. En pratique, la réforme se lézarde.

Le SNES ne peut s'en contenter mais nous devons être fiers de ce premier résultat obtenu contre les bien pensants et les chantres de « l'école fondamentale ». Limiter les dérives de la réforme n'est pas notre objectif, tant celle-ci est porteuse d'inégalités. Nous continuerons à mener la bataille de l'abrogation, y compris à la rentrée prochaine s'il le faut.

EN MAI IL FAUT LUTTER !

Dans le contexte de mobilisation contre le projet de loi Travail, il est difficile mais pas impossible de donner de la visibilité à la lutte contre la réforme du collège. La consultation nationale des syndiqués devrait nous tracer des pistes.

Montrons-nous inventifs pour sensibiliser les parents et pour préparer à une action nationale d'envergure. Faisons fleurir les initiatives publiques.

TOUS VENT DEBOUT CONTRE COLLEGE 2016 !

Les 31, 40, 59, 62... Pour un mois de mars qui n'en finisse pas de lutter !

Il est des moments clé dans l'histoire d'un pays. Ce mois de mars 2016 en est peut-être un. Depuis janvier, le gouvernement tente d'imposer un recul historique à nos droits et libertés pour faire passer en force une politique de plus en plus impopulaire. Certes, ces attaques ne sont pas nouvelles. Les différentes lois dites « anti-terroristes » préparent le terrain depuis des années, de Vigipirate aux restrictions de la liberté de la presse. Dans l'éducation, avec la multiplication de fichiers type « base-élèves », dans la justice, avec les empreintes génétiques, contre les sans-papiers et les Roms, les atteintes aux droits fondamentaux se sont multipliées. Avec Valls, l'accélération est évidente : la mort de Rémi Fraisse, les syndicalistes condamnés de Goodyear en sont des exemples. Mais depuis les attentats de Paris, le gouvernement a officialisé la mise en place d'un Etat autoritaire. Une part du mouvement social a tardé à réaliser la gravité des menaces, à l'image de la Fsu acceptant tout d'abord l'état d'urgence. Les signes d'un véritable saut qualitatif en terme de recul démocratique se sont depuis multipliés : manifestations interdites, perquisitions arbitraires et assignations à résidence sans décision de justice qui participent à la montée de l'islamophobie tout en frappant aussi de façon ouverte et délibérée des militant/es, toute puissance d'une police de plus en plus influencée par les idéologies d'extrême-droite et pourtant renforcée chaque jour avec l'équipement en armes de guerres de la Bac, le projet de « présomption » de légitime défense, l'armement des policiers hors service... Quant à la répression du mouvement contre la loi travail, si les violences contre les jeunes sont une triste habitude, les attaques contre des syndicalistes le sont moins. Les CRS chargeant des camarades de la Cgt à l'anneau de vitesse de Grenoble après la manifestation du 40 mars, l'attaque de la BAC contre un local de la Cnt ouvert à coups de béliers à Lille sont autant de messages clairs : tout syndicaliste jugé trop radical est désormais une cible.

Nuits debout, révoltes de partout

Dans ce cadre, la mobilisation contre la loi travail prend une dimension particulière : gagner, ce serait enrayer cette mécanique infernale avant qu'elle ne nous écrase complètement. Perdre... Heureusement, face à l'attaque du gouvernement et du MEDEF, la mobilisation prend des formes variées qui montrent un ras le bol général. Grosses manifestations, conférences, concerts, coordination nationale étudiante... Les participant/es aux Nuits debout se mobilisent contre la loi travail, la précarité et plus généralement réfléchissent à des alternatives à la société de consommation et au capitalisme dans une ambiance bonne enfant. Les annonces de Valls ne changent rien à la détermination. Si aucun secteur professionnel ne paraît encore prêt à entrer en grève reconductible, le gouvernement semble cependant fragilisé par un mouvement de plus en plus multiforme. A un an des élections, prendra t-il le risque d'un mouvement social de grande ampleur ? Aujourd'hui, on peut encore gagner, mettre au placard cette loi qui nous asservit encore un peu plus et reprendre la main ! Il faut continuer de mobiliser, réussir les manifestations du 28 avril et du 1er mai. Le milieu enseignant, jusqu'ici bien en retrait, doit être convaincu que les enjeux de la bagarre sont énormes, tant pour le privé que pour les fonctionnaires. Quant à nos autres luttes en cours, et notamment contre la réforme du collège, il semble évident qu'elle n'aboutiront pas à une victoire sans intégrer une mobilisation bien plus large.

Le congrès du Snes : pas vraiment un congrès de combat...

Dans ce contexte tout de même assez dramatique, le congrès national du Snes s'est déroulé dans sa routine habituelle, à peine troublée par la participation à la manif du 40 mars (enfin, il aura fallu râler un peu quand même lors du vote de l'ordre du jour pour imposer cela). Pour le reste, entre « joyeux 50ème anniversaire » et discussion des textes, notre syndicat n'a pas semblé particulièrement troublé par l'âpreté de la période. Une adresse polie au président de la République sur la réforme du collège, un texte « action » savamment nuancé, et on va pouvoir, dès le lendemain du 1er mai, répondre « bien entendu présent » aux assises gouvernementales « de la refondation de l'école », comme écrit dans l'édito actuel de notre site national dont c'est le sujet unique... Le Snes est-il vraiment à la hauteur des enjeux de la période ?

Les élu/es ÉÉ à la CA académique, le 53 mars 2016

Mutations intra : ne pas rater une date !

Du 27 avril au 1er mai

1^{ère} phase d'affichage des vœux et barèmes.

Vous avez la possibilité de demander des corrections au rectorat, par fax, mél et par écrit et/ou de fournir des pièces complémentaires à votre dossier.

2 mai

Date limite de transmission des pièces complémentaires annoncées par les intéressés ou réclamées par le rectorat.

19 mai au 22 mai minuit

2^{ème} phase d'affichage des vœux et barèmes définitifs, validés par le groupe de travail.

13 juin au 17 juin

Réunions des FPMA et des CAPA par discipline.

17 juin au 24 juin

Saisie des préférences pour le rattachement administratif des TZR affectés en extension.

29 et 30 juin

Réunions des CAPA et FPMA pour les rattachements administratifs des TZR.

Section académique du SNES-FSU

16 av. du 8 Mai 1945
BP 137 - 38403

Saint Martin d'Hères Cedex

mél : s3gre@sn.es.edu

Tél. : 04.76.62.83.30

Fax : 04.76.62.29.64

Site internet académique :
www.grenoble.snes.edu

Mutation intra 2016 : pour le SNES, c'est parti depuis le mois de janvier !

Si vous participez au mouvement intra 2016, vous avez forcément consulté la circulaire rectorale académique du 14 mars 2016 récapitulant les règles de participation et les barèmes. Plus de 45 pages, dont le contenu est discuté chaque année avec l'ensemble des commissaires paritaires de la FSU (SNES, SNEP et SNUEP). En effet, les mutations intra concernant près de 4 000 participants, et c'est en fixant un barème équilibré et des règles transparentes qu'on peut garantir une équité de traitement pour chacun.

Une fois encore cette année, nous sommes revenus à la charge sur les situations familiales, et avons enfin obtenu satisfaction : que l'enseignant candidat à mutation soit marié, pacsé, ait un enfant avec son compagnon/sa compagne, qu'il/elle soit divorcé-e ou séparé-e avec enfants, avec ou sans jugement, son barème sera de 150,2 points + 50 points par enfant.

Des relectures multiples des projets de circulaire nous ont permis de rectifier de nombreuses erreurs ; nous avons aussi obtenus des délais plus longs concernant les demandes tardives de mutation. Grâce à notre intervention, les collègues nouvellement arrivés dans l'académie et nommés TZR en extension auront un jour de plus pour exprimer des préférences d'établissement de rattachement (attention tout de même : pour certaines disciplines, il n'y aura qu'une semaine pour réagir).

Mais ce n'était que le début du travail des commissaires paritaires. Dès le retour des vacances, ils vont s'atteler à la vérification des dossiers reçus au S3 de Grenoble ; si besoin, ils contacteront les collègues pour leur rappeler qu'ils doivent joindre les pièces justificatives attendues par l'administration.

Les 3 et 4 mai, ils consulteront au rectorat l'ensemble des dossiers des participants au mouvement pour vérifier les barèmes calculés par les services de la DIPERE. Bien sûr, les syndiqués qui nous ont faits parvenir leur dossier s'assurent ainsi d'un suivi plus précis de leur situation. La plupart des questions soulevées trouveront alors leurs réponses mais il subsiste souvent des désaccords avec l'administration : c'est pendant la FPMA des 17 et 18 mai que nous défendrons les dossiers concernés.

Entre temps, nous aurons siégé dans le groupe de travail *ad hoc* pour intervenir sur les dossiers médicaux-sociaux des collègues les plus fragilisés par des conditions de santé ou sociales problématiques. Un moment parfois difficile car il a pu arriver que les interventions de l'administration (du médecin conseiller du Recteur en particulier) soient d'un cynisme difficilement soutenable.

C'est au bout de ce long processus que les barèmes définitifs pourront être publiés. Or, attribuer à chacun le barème auquel il a droit est crucial : c'est seulement à partir de ce moment, que le Rectorat est en mesure de proposer un projet de mouvement.

Ce projet est ensuite entièrement lu et relu, repris et transformé si besoin par les commissaires paritaires. En effet, après le travail de l'ordinateur, il faut parfois corriger des erreurs ou des oublis, et il reste encore des possibilités d'améliorer le mouvement, c'est à dire soit de réaliser des mutations supplémentaires, soit d'améliorer la mutation des candidats en les « remontant » dans leurs vœux.

C'est un travail d'une grande technicité, mais durant lequel nous n'oublions jamais que les dossiers sur lesquels nous travaillons sont le reflet de la vie de nos collègues. Chacune de nos interventions vise à améliorer les conditions de travail pour chacun et pour tous, ce qui nous permet d'apporter la contradiction à l'administration lorsqu'elle nous répond lors des FPMA que « c'est la machine qui ne permet pas de faire autrement ». C'est tout ce travail sur vos dossiers personnels que vous nous confiez, et que vous nous permettez de faire dans de bonnes conditions quand vous nous accordez vos suffrages lors des élections professionnelles. Nous avons à cœur d'être à la hauteur, et dignes de notre confiance.

Anne Dortel

Congé formation, à bout de souffle

Le groupe de travail pour l'attribution des congés formation s'est réuni le 1^{er} mars. Les modalités d'attribution n'ayant pas été revues pour cette année 2016 et, malgré une hausse de la masse salariale dans notre académie, la pénurie de congés se fait toujours sentir : le volume des congés augmente de 11 mois par rapport à l'année dernière, donc de 2 %, quand le nombre de demandeurs augmente lui de 14,5 %.

La répartition des demandes de congés reste identique. Pour plus de 90 %, les demandeurs souhaitent bénéficier d'un congé pour préparer l'agrégation, seule possibilité aujourd'hui d'avoir une véritable hausse de traitement et de bénéficier d'une diminution du service en responsabilité devant les élèves. Pour le SNES-FSU, le Rectorat doit permettre réellement à tous les collègues le souhaitant de préparer le concours de l'agrégation interne ; cela doit se faire sur des décharges de service financées indépendamment des congés formation.

Enfin, le système de classes d'âge continue son effet dévastateur avec de plus en plus de collègues qui voient l'obtention de leur congé s'éloigner de plusieurs années du fait de leur passage dans la classe d'âge supérieure.

Les réponses de l'administration lors de ce groupe de travail n'ont été que des constats, pointant les remarques argumentées des seuls représentants de la FSU. Notre demande d'un chantier sur les congés formation semblent avoir reçu une réponse positive, un groupe de travail sur la formation continue étant convoqué pour la fin mai.

Seuls représentants de la FSU car les autres organisations syndicales semblaient découvrir les documents en séance, alors que de nombreuses erreurs de barèmes, déterminantes dans l'attribution de congés, ont été corrigées grâce à nos interventions.

François Lecointe

Poste adapté courte durée, retour à l'emploi

Lorsque votre santé est altérée par la maladie ou un accident, l'administration a le devoir de mettre en œuvre plusieurs mesures pour permettre un retour à l'emploi (circulaire n° 2007-106 du 9-5-2007). Parmi celles-ci existe la possibilité de bénéficier d'un poste adapté pour une durée totale de trois ans, renouvelable chaque année. La plupart du temps, il s'agit pour l'enseignant, CPE ou Co-Psy concerné de préparer une éventuelle reconversion : cette période transitoire doit lui permettre à terme de changer de métier, que ce soit dans une autre discipline ou un autre emploi administratif. Il arrive aussi que des collègues choisissent de ne pas rester fonctionnaires et profitent de cette période pour devenir salarié dans le secteur privé ou créer leur entreprise. Cette période nécessite pour eux de se remettre totalement en cause du point de vue professionnel, alors que leur état de santé vient tout juste de se stabiliser.

Chaque année, un groupe de travail est l'occasion pour les élus du SNES d'interroger le DRH et l'assistante sociale conseillère technique du Recteur sur les situations dont nous avons connaissance. En effet, si les textes insistent sur l'accompagnement par le DRH, nous constatons bien souvent le sentiment de désarroi de nos collègues qui ont bien du mal à s'y retrouver dans la complexité des textes et des procédures. Et ce d'autant que ce qui leur est dit varie bien souvent selon les interlocuteurs !

Ce groupe de travail s'est tenu le 24 mars dernier. Nous sommes de nouveau intervenus pour que l'administration clarifie avec les personnels concernés le chemin qui les attend : de comité médical en rendez-vous avec le médecin de prévention, d'expertises en commission de réforme, de rencontre avec la « conseillère mobilité » en rendez-vous DRH, les étapes vers la réadaptation professionnelle ressemblent bien trop à celles d'un parcours du combattant.

Ainsi n'hésitez pas à nous rencontrer : nous pourrions vous aider à vous adresser au plus vite au bon interlocuteur. Un dossier qui « traîne » se termine trop souvent par une retraite d'office ou pour invalidité.

Anne Dortel

Carrières : ne rien laisser passer !

Les mois qui s'ouvrent sont denses pour les commissaires paritaires du SNES-FSU : vérification des dossiers de mutations intra, appel de notation administrative, hors classe, appel de refus de temps partiel...

Pour défendre vos droits, vos élus ont besoin de vous !

Faites-nous parvenir les informations vous concernant à la section académique du SNES afin que nous puissions intervenir avec tous les éléments nécessaires lors des commissions.

Le calendrier prévisionnel et les informations (circulaires, analyses) sont disponibles sur : www.grenoble.snes.edu

Hors classe des agrégés CAPA le 29 avril 2016

Appel de note des agrégés

CAPA le 29 avril 2016

Appel de note des certifiés

CAPA le 9 mai 2016

Appel de refus de temps partiel des agrégés CAPA le 29 avril 2016

Appel de refus de temps partiel des certifiés CAPA le 9 mai 2016

Hors classe des CPE CAPA le 21 juin 2016

Hors classe des certifiés CAPA le 29 juin 2016

Nouvelle CA académique 2016-2018

Le Congrès académique des 10 et 11 mars a pris connaissance du rapport de la Commission académique de dépouillement. Sur 949 suffrages exprimés, la liste présentée par Unité et Action a recueilli 840 voix ; la liste présentée par École Émancipée a recueilli 109 voix. Les 45 sièges, attribués à la plus forte moyenne, sont donc ainsi répartis : Unité et Action, 40 sièges ; École Émancipée, 5 sièges.

Aucune observation n'ayant été portée sur ce rapport, le Congrès académique a validé ces résultats.

La nouvelle CA académique est donc ainsi constituée.

Élus titulaires Unité et Action

1. Corinne BAFFERT, cert., lyc. É. Herriot, Voiron, 38
2. François LECOINTE, cert., clg F. Léger, S^t Martin d'Hères, 38
3. Jacques AGNES, cert., lyc. É. Mounier, Grenoble, 38
4. Bernard OGIER-COLLIN, CPE, clg Le Guillon, Le P^s de Beauvoisin, 38
5. Marc GAIGE, cert., clg S. de Beauvoir, Crolles, 38
6. Anne DORTEL, cert., clg Europole, Grenoble, 38
7. Cyril BOREL, cert., clg L. Lumière, Échirolles, 38
8. Cécile SANCHEZ, cert., clg Barnave, S^t Égrève, 38
9. Jean-Louis MOLLARD, agr., lyc. Triboulet, Romans s/Isère, 26
10. Astrid KAYA, cert., clg Les Perrières, Annonay, 07
11. Serge PAILLARD, agr., lyc. P. Neruda, S^t Martin d'Hères, 38
12. Cécile DELCARMINE, cert., clg J. Mermoz, Barby, 73
13. Michel LOMBART, cert., lyc. L. Lachenal, Argonay, 74
14. Christiane PEYLE, cert., clg du pays de l'Herbasse, S^t Donat, 26
15. Gabriel EMERY, cert., clg du Trièves, Mens, 38
16. Claudette COMBE, retraitée, 38
17. Olivier MOINE, cert., lyc. La Pléiade, Pont de Cheruy, 38
18. Frédérique PENAVAIRE, DCIO, CIO de Bourgoin-Jallieu, 38
19. Nicolas RIPERT, agr., lyc. F. Buisson, Voiron, 38
20. Camille VITTOZ, cert., clg des 6 vallées, Le Bourg d'Oisans, 38
21. Alexis REYNAUD, cert., lyc. A. Argouges, Grenoble, 38
22. Mélie THIERY, AED, clg J. Ferrat, Salaise s/ Sanne, 38
23. Séverine POUZET, contractuelle, 73
24. Jacky MABILON, cert., clg Sport Nature, la Chapelle en V., 26
25. Marie-Odile BOUCRIS, retraitée, 38
26. Dominique PIERRE, cert., lyc. É. Loubet, Valence, 26
27. Céline BONNEFOY, cert., clg Le Vergeron, Moirans, 38
28. Mathieu FOURNEYRON, cert., collège Le Clergeon, Rumilly, 74
29. Joëlle GUILLAUME, retraitée, 38
30. Bruno MONDON, cert., lyc. Armorin, Crest, 26
31. Clémentine SETA, agr., lyc. L. Armand, Chambéry, 73
32. Gilles SCHAFF, cert., lyc. H. Laurens, S^tVallier, 26
33. Laure GONIN, CPE, lyc. J. Moulin, Albetville, 73
34. Jean-Michel LABAILLE, cert., lyc. L. Lachenal, Argonay, 74
35. Annie EVENO, retraitée, 38
36. Patrick LE BROUSTER, retraité, 38
37. Céline VLAMINCK, cert., dg Maurienne, S^t Jean de Maurienne, 73
38. Jean VINCENT, cert., lyc. P. Neruda, S^t Martin d'Hères, 38
39. Annie ANSELME, agr., lyc. Ch. Baudelaire, Cran-Gevrier, 74
40. Jean-Pierre VARNET, retraité, 38

Élus titulaires École Émancipée

1. Thibaut MICHOUX, agr., clg Olympique, Grenoble, 38
2. Annabelle DEVILLARD, cert., clg Mercoyrol, Cruas, 07
3. Stéphane MOULAIN, cert., clg G. Monod, Montélimar, 26
4. Leïla SANTON, cert., clg Olympique, Grenoble, 38
5. Yvan ROCHAS, cert., clg Les Saules, Grenoble, 38

Élus suppléants Unité et Action

1. Nathalie PAYET, cert., clg Côte Rousse, Chambéry, 73
2. Franck BARRAQUE, agr., lyc. Triboulet, Romans s/ Isère, 26
3. Brigitte CARREL, cert., clg P. Langevin, Ville la Grand, 74
4. Fanny VALLA, CPE, lyc. G. Jaume, Pierrelatte, 26
5. Manue PAUTHIER, cert., clg Le Massegu, Vif, 38
6. Jean-François LUCIANI, cert., clg R. Guelen, Pont en Royans, 38
7. Catherine VOLLAND, agr., lyc. É. Herriot, Voiron, 38
8. Marie-Laurence MOROS, retraitée, 38
9. Jean-Noël SENECHAUX, agr., lyc. Triboulet, Romans s/ Isère, 26
10. Mellie LACAIVE, agr., ZR 38-1, 38
11. Jacques FOGLIARINI, retraité, 38
12. Aline LAROCHE, cert., clg Barnave, S^t Égrève, 38
13. Elodie BONNAUD MORIN, agr., collège J. Vilar, Échirolles, 38
14. Brigitte BOUTTAZ, PEGC, clg de Cuines, S^t Étienne de Cuines, 73
15. Jean-Claude LAMARCHE, retraité, 38
16. Aude CAPRON, cert., lyc. La Matheysine, La Mure, 38
17. Patricia PISICCHIO, cert., clg P. Dubois, Seyssinet, 38
18. Christophe DAUDIN, agr., lyc. M. Reynoard, Villard-Bonnot, 38
19. Sophie RAMAT, agr., clg Jongkind, La Côte S^t André, 38
20. Hélène ERCOLE, agr., lyc. P. Neruda, S^t Martin d'Hères, 38
22. Chantal BLANC-TAILLEUR, cert., lycée Stendhal, Grenoble, 38
23. Michèle LE BROUSTER, retraitée, 38
24. Xavier MARAND, cert., lyc. A. Argouges, Grenoble, 38

Élus suppléants École Émancipée

1. Gilles BOUGON, cert., lyc. Gabriel Fauré, Annecy, 74
2. Maryse AYMES, cert., clg La Ségalière, Largentière, 07
3. Olivier RENARD, cert., clg Fantin Latour, Grenoble, 38
4. Anne COUTELIER, cert., lyc. Les Catalins, Montélimar, 26
5. Sébastien JOLIVET, cert., clg Les Allinges, St Quentin Fallavier, 38

Secrétaires départementaux, membres de droit

1. Olivier JEUNET, cert., clg Les Perrières, Annonay, 07
2. Christophe DUMAILLET, cert., lyc. H. Laurens, S^t-Vallier, 26
3. Anne-Marie GUILLAUME, cert., clg P. Picasso, Échirolles, 38
4. Nicolas PAVLIDES, cert., lyc. du Granier, La Ravoire, 73
5. Christine SAINT-JOANIS, cert., lyc. G. Fichet, Bonneville, 74



Enfin Grenoble... Un congrès au cœur des luttes

Réflexion et action, tels ont été les axes majeurs de ce congrès de Grenoble, qui est allé prendre toute sa place dans la manifestation pour l'abrogation de la loi travail du 31 mars. Un signal très fort, caractéristique de notre syndicalisme qui se revendique à la fois d'action, de terrain et de débat. Ce sont des dimensions auxquelles nos camarades invités internationaux, venus nous apporter leur salut et les témoignages de leurs propres luttes, se sont montrés très sensibles. Nous avons également partagé ensemble l'émotion de fêter les 50 ans du Snes.

Travailler nos mandats sur notre projet d'École, pour affirmer toujours plus fort qu'il faut plus d'École et qu'il faut avoir le courage de prolonger la scolarité jusqu'à 18 ans, parce c'est une mesure de justice sociale, mais aussi de développement pour notre pays. Dans ce cadre, la réforme collège 2016 doit être abrogée, et la réforme Chatel du lycée, remise à plat. Nous avons justement, et malheureusement cette expérience pour prouver que l'autonomie des établissements ne produit pas magiquement plus de réussite, mais est bien au contraire source de concurrence malsaine et d'appauvrissement des enseignements pour nos élèves. Nous mesurons toujours plus les effets délétères du néo management, corolaire indissociable de ce qu'il est difficile de désigner du vocable de réformes, tant elles sont vecteur de brouillage et de régression.

Réaffirmer aussi la nécessaire revalorisation de nos métiers et de nos salaires, en imposant dans le débat public l'idée que l'agrégation revalorisée pour l'ensemble des personnels est désormais l'objectif. La crise de recrutement dans le second degré n'a jamais été si profonde. Seuls des pré-recrutements et une politique ambitieuse pour les personnels permettront de recréer les viviers qui font défaut aujourd'hui pour revitaliser nos professions.

Tout cela ne peut bien sûr trouver sa place que dans une société plus juste, plus solidaire et plus démocratique appuyée sur des services publics rénovés, une fiscalité refondée et une protection sociale renforcée. C'est tout le contraire des politiques d'austérité imposées par le Medef à ce gouvernement qui trahit ses engagements contre la finance et pour la jeunesse, portant ainsi la responsabilité de la désespérance et de la gangrène par les idées d'extrême droite.

Par ailleurs, travailler à l'unification de l'outil syndical, avec le souci permanent de rassembler toujours plus, de fédérer, est la condition pour construire des alternatives porteuses d'espoir et d'ouverture dont nos sociétés ont besoin. Qu'il s'agisse de la réforme collège, pour notre secteur, ou de la loi travail, plus globale, elles sont bâties sur les mêmes logiques d'appauvrissement et de précarisation, d'exclusion d'une part de la jeunesse, dont nous ne voulons pas.



Nos travaux se sont terminés par un appel à faire de la fin de l'année un temps social fort, dans tous les mouvements pour le second degré, nos salaires, contre la loi collège et le projet loi travail. Nous avons clos sur une adresse solennelle au Président de la République : « il est encore temps de nous entendre ! ».

Enfin, parce que nous avons aussi placé ce congrès de Grenoble sous le signe des valeurs humaines, le congrès a chaleureusement remercié notre camarade Roland Hubert, co-secrétaire général, qui s'apprête à faire valoir ses droits à la retraite. C'est avec un brin d'envie que nous le saluons !

Corinne BAFPERT

Ruche, fourmilière... En tout cas, Le congrès National du SNES s'est tenu cette

Ce congrès « à la maison » a été une semaine intense, de travail et de fraternité. Pour nous les délégués, c'était aussi l'occasion d'apprécier l'engagement des camarades qui nous ont permis de débattre et de réfléchir ensemble dans les meilleures conditions possibles pour construire les mandats du SNES des deux années à venir. Ces bénévoles n'ont pas compté leur temps, leur peine... ni leur bonne humeur. Ils ont fait face lorsqu'il a fallu réorganiser la journée du 31 mars puisque tout le congrès est allé prendre part à la manifestation contre la Loi Travail dans les rues de Grenoble. Bon nombre de militants de l'organisation ont pu ainsi découvrir le travail des délégués en commission, en plénière, en réunion de tendance, en réunion de catégorie... et constater qu'à Grenoble, la délégation parle d'une seule voix, que tout le monde se soutient, que chacun participe aux négociations avec les autres délégations pour défendre un amendement, que les interventions sont écrites à plusieurs plumes et que lorsque l'un d'entre nous prend la parole à la tribune, il est porté par tous les autres.

C'était aussi l'opportunité d'échanger avec les autres délégations et de constater que selon les académies, les fonctionnements peuvent être différents.

Enfin, le congrès, c'est le moment de prendre du recul pour réfléchir à la façon dont nous envisageons nos métiers, et aussi de faire un pas de côté grâce aux interventions des représentants des syndicats internationaux et d'autres syndicats français.

Une semaine autour de quatre thèmes



Le thème 1 qui définit le système éducatif que nous voulons, les ambitions que nous avons pour nos élèves, et donc, l'exercice du métier que nous défendons.

Les questions sur lesquelles le congrès académique de Grenoble nous a mandatés ont, pour la plupart, été reprises dans la synthèse des rapporteurs hormis le chiffrage des effectifs par classe qui nous semble nécessaire pour exercer notre métier dans de bonnes conditions et qui va être l'objet d'un travail d'ici au prochain congrès. Le congrès national a dénoncé la réforme du collège et demandé son abrogation.

Le texte voté pointe les dérives de ces dernières années : l'école du socle, les éducations à..., les parcours (citoyen...), le lycée issu de la réforme Chatel. Il demande des grilles horaires nationales pour le collège comme le lycée, pour que l'éducation que nous dispensons reste nationale. Il soutient que le baccalauréat doit redevenir un examen national, avec des épreuves terminales (donc supprimer les épreuves en cours d'année en sciences expérimentales, en langues vivantes, les TPE...) pour plus d'équité. Enfin, il réaffirme notre liberté pédagogique face à la pression de l'institution (notamment par des dispositifs numériques en tout genre) puisque nous sommes bien des professionnels, concepteurs de notre métier.



un bourdonnement intense ! année à Grenoble, du 28 mars au 1^{er} avril.

Le thème 2 traite des questions liées à la situation des personnels, qui sont le cœur de notre syndicat : la formation initiale et le recrutement, les rémunérations, les carrières et la mobilité et, enfin, les retraites.

Certaines propositions du congrès académique de Grenoble ont été reprises, comme la reconnaissance du concubinage au même titre que le PACS ou le mariage, pour le calcul des pensions de réversion notamment. S'agissant de l'entrée dans le métier, nos mandats prévoient maintenant que soient mieux pris en compte les services contractuels, qu'ils aient été réalisés dans le public ou le privé.



Le débat concernant les IMP n'a pas été tout à fait tranché. La délégation de l'académie de Grenoble défendait que ces IMP doivent être incluses dans le service, en heures de décharge ou en allègement de service. Nous pensons qu'il faut améliorer les salaires pour tous. Cela passe par une augmentation du point d'indice global et non pas des indemnités ponctuelles qui sont insuffisantes. Notre proposition n'a pas été retenue en l'état, mais le débat va se poursuivre.

D'autres idées défendues par notre délégation n'ont pas abouti à un point d'accord, les situations géographiques étant très différentes, et les difficultés pas toujours de même nature. Nous demandions un cadrage national des zones de remplacement ainsi qu'un dialogue entre les niveaux national et académique pour une meilleure coordination sur les questions de remplacement et les mutations inter-académiques pour faciliter le travail des sections académiques auprès des rectorats dans la défense des titulaires sur zone de remplacement. Là encore, ces pistes, et d'autres, feront feuille de route durant ce mandat.



D'autres points ont été débattus, notamment la revalorisation de nos métiers, avec comme objectif une reconstruction de l'ensemble de nos carrières en faisant du corps des agrégés revalorisé le corps de référence du second degré. Ce mandat, acté depuis le congrès de Marseille, doit trouver les formes de sa mise en œuvre et devenir un cheval de bataille très largement porté.

Une intervention des non-titulaires a conclu les débats de ce thème.





La délégation de Grenoble a été particulièrement vigilante à ce que soit refusée toute forme de hiérarchie intermédiaire dans les établissements de type conseil pédagogique, quel que soit le vocable qui la désigne, commission pédagogique ou autres.

Le thème 3, quant à lui, est consacré aux sujets de société. Le constat des rapporteurs de ce thème sur la situation générale, la dénonciation des politiques d'austérité (avec actuellement la loi travail et la réforme du collège) et sécuritaires (l'état d'urgence et la chasse aux migrants) correspondent aux mandats des délégués du congrès académique de Grenoble.

Dans ce vaste thème, il est aussi question du nouveau management public qui génère de la souffrance au travail, et aussi de l'autonomie des EPLE, sur fond de réforme de l'État et des dangers de la régionalisation. Nous avons réaffirmé l'idée que la compétence scolaire doit revenir sur l'ensemble du territoire au même niveau de collectivité.



Enfin, le thème 4 a pour enjeu notre conception du syndicalisme. Cela implique de réfléchir à l'organisation des différents niveaux du SNES (départemental, académique, national et international), pour un travail plus efficace dans les établissements, mais aussi au plan fédéral dans la FSU, et notamment dans le cadre de la carte des nouvelles régions.

Les mandats du congrès de Grenoble, largement partagés, ont légitimement trouvé leur place dans le texte des rapporteurs.

Après un certain nombre de constats - problème de l'émiettement syndical, source d'affaiblissement, nombreuses analyses partagées avec la CGT, et réflexion autour du "nouvel outil syndical"-, le SNES a décidé de travailler avec la CGT, sans exclure Solidaires ou toute autre force qui le souhaite. Cette décision a fait écho à l'intervention du représentant de la fédération des fonctionnaires de la CGT, qui a partagé cette volonté d'unité d'action. Elle est aussi la mise en œuvre des mandats fédéraux, adoptés au congrès de la FSU de février 2016 et travaillés par le SNES depuis plusieurs années.



La réforme territoriale nous pousse à réfléchir à l'organisation des instances syndicales SNES et FSU. Par exemple, notre région regroupe maintenant trois académies (Grenoble, Lyon et Clermont). Une coordination des trois sections académiques devra donc être mise en place pour répondre à cette nouvelle situation, même si pour le SNES, c'est le niveau académique qui doit rester pertinent en matière de gestion des personnels. De même pour la FSU, une nouvelle instance devra être créée par région.

Forts de cette feuille de route construite par des débats riches et intenses, les militants, galvanisés par ce temps de travail collectif auront à cœur de faire vivre les mandats auprès de l'ensemble des collègues, mais aussi dans le débat public et pour la jeunesse de ce pays.

Cécile Delcarmine

Une équipe en marche

Réussite que fut le congrès de Grenoble, tant par la teneur des débats que par l'organisation qui a permis que tout se déroule dans une ambiance détendue, s'engageant dans la journée de grève contre la loi travail en force avec un cortège du SNES-FSU des plus visibles dans les rues de Grenoble, et gérant toutes les difficultés et imprévus dans cette semaine de lutte contre la loi travail et le projet collège 2016.

Un congrès, ce sont des délégations de toutes les académies et surtout des collègues bénévoles qui se sont investis, pour plusieurs depuis plus d'un an et pour la majorité toute cette semaine de congrès.

Lourde responsabilité pour une section académique d'organiser un tel congrès, et de l'avis unanime de tous les congressistes, ce fut un succès !

Que tous ces bénévoles, militants syndicaux dans notre académie, qui ont retrouvé après cette semaine intense le chemin de leur collège ou de leur lycée, reprenant les cours devant les élèves et remobilisant les collègues dans les salles des profs reçoivent ici nos remerciements, car ce sont tous ces militants qui donnent au SNES-FSU sa force.



Faire vivre la démocratie dans notre syndicat

Le tout récent congrès national de Grenoble a arrêté les grandes orientations du SNES-FSU (revendications, propositions) pour les deux années à venir. La nouvelle CAN (Commission administrative nationale) sera chargée de les mettre en œuvre. Réunie au moins cinq fois par an, elle prend ses décisions au terme de débats associant tous les courants de pensée représentés. Le Snes a fait le choix du pluralisme interne. De ce fait, quatre listes se présentent, celle de la direction sortante, Unité et Action et trois autres : École Émancipée ; Unité, Revendications, Indépendance Syndicale et Émancipation. Ce vote permet de prendre en compte les diversités dans un syndicat soucieux tout à la fois de permettre les débats et de porter l'expression majoritaire de la profession.

Deux fois par an (une seule les années de congrès), une réunion de CAN élargie aux 30 secrétaires académiques et aux 100 secrétaires départementaux (le Conseil syndical national) est l'occasion d'un débat plus large et d'une meilleure association des différentes instances aux décisions.

Dès son élection, la CAN désigne en son sein, à la proportionnelle, un Bureau national, le secrétariat général et les trésoriers, qui rendent compte devant la CAN et le BN de l'exécution des mandats qui leur sont confiés.

C'est du lundi 2 mai au jeudi 26 mai que les syndiqués du SNES-FSU, dans un vote à bulletin secret, vont élire celles et ceux qui, pour les deux années à venir, assureront la direction nationale du syndicat. Ces élections à la Commission administrative nationale (CAN) sont un moment important de notre vie démocratique. Pour en assurer la transparence, ce scrutin est placé sous la responsabilité de chaque section syndicale locale (S1) : elle l'organise, veille à sa régularité et procède à son dépouillement en présence de tout syndiqué qui le souhaite. Les syndiqués isolés, ou lorsqu'il y a trois syndiqués au plus, votent par correspondance pour permettre la garantie de l'anonymat. Les retraités votent également par correspondance.

Il est donc vital pour notre outil commun que tous et toutes aient le souci d'organiser et de participer à ces élections. C'est nous qui donnerons, ensemble, sa force et son dynamisme au SNES-FSU, notre syndicat !

Corinne BAFFERT

Adresse du congrès du SNES-FSU à François Hollande, Président de la République

Monsieur le Président,

Depuis maintenant près d'un an, la réforme du collège voulue par votre gouvernement cristallise les mécontentements et la colère des personnels. Grèves, manifestations, pétitions, interpellations, résistances aux formations et aux injonctions, sont autant de preuves d'un fossé qui se creuse et de l'opposition continue à cette réforme. En effet, celle-ci ne répond pas aux problèmes du collège, et au contraire dégraderait encore davantage les conditions de travail des personnels et les conditions d'étude des élèves.

Les personnels sont pourtant demandeurs d'une réforme, conscients qu'ils sont que l'organisation actuelle de la scolarité en collège ne permet pas d'assurer la réussite de tous les élèves. La nécessité d'augmenter l'investissement consacré aux collèges, que Madame la Ministre dit partager, ne se traduit pas suffisamment dans les faits. Au-delà de cette question des moyens, il s'agit aussi de produire des programmes cohérents, de concevoir une offre de formation des personnels leur permettant de diversifier les modalités d'apprentissages...

A ce jour, le plan de préparation à l'application de la réforme à la rentrée 2016 a encore renforcé les crispations, démontrant tout à la fois l'inutile complexité de ses propositions, et un mode d'encadrement et de formation des personnels indigne de l'institution.

Nous vous demandons solennellement de revenir sur cette réforme, et de rouvrir le débat sur les nécessaires évolutions à apporter au collège, dans l'objectif partagé de la réussite de tous les élèves. Le SNES-FSU, avec la profession, a des propositions, qu'il est prêt à vous exposer.

Donner la priorité à la jeunesse, c'est relancer la démocratisation de l'enseignement secondaire, en collège comme en lycée. Cela ne peut se faire sans les personnels. Il est encore temps de les entendre à quelques mois de la dernière rentrée de votre mandat.

Veillez croire, Monsieur le Président, en notre profond attachement au service public d'éducation.



Le Congrès national a décidé d'un nouveau temps fort national en mai pour obtenir le retrait de la réforme collège 2016.

Considérant qu'il est indispensable d'associer au maximum les personnels aux décisions d'action, le SNES-FSU organise une consultation directe de ses syndiqué-e-s jusqu'au 3 mai 2016 (voir p. 2).